

Archives départementales de l'Isère

Le mille huit cent dix sept et le vingt octobre pardevant nous benoit
 normet maire et officier de l'état civil de la commune d'oyon Contout de l'ancien
 département de l'Isère arrondissement de tignes; Sont comparus Joseph
 François hugonard est âgé de cinquante ans Cultivateur né le 24
 habitant de cette commune veuf en première nocce d'une Doucet dont la
 Décès dans cette commune le vingt du mois de mai présente
 année. le dit Joseph François hugonard est étant né le dix neuf
 juin mil sept cent soixante sept. fils Major de son clerc
 & de l'entre. Jeanne paget pistolet & honte Marie Lapoy natif
 & habitant de cette commune âgé de quarante ans étant né le
 dix neuf. août mil sept cent soixante & dix sept fils Major de
 son Jean. Décès dans la commune de charavine le 24 de l'ancien
 mil sept cent quatre vingt seize, & de l'entre. Barthelemy
 hugonard Roche Décès dans cette commune; lesquels nous
 ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté

Archives départementales de l'Oise
Subrept & dont les publications ont été faites devant la
principale porte de la Mairie commune les Dimanches
vingt un & vingt huit Septembre présente année, à
sept heures du Matin, lesquelles publications ont été
publiées & affichées avec les formalités requises pour
opposition au dit Mariage, les nous ayant été signifiés
faisant droit à leur requête après leur avoir
lecture du chapitre sept du Code civil avons demandé
au futur époux & à la future épouse, s'ils veulent
se prendre pour Mari & pour Femme chacun d'eux
ayant répondu séparément & affirmativement
Déclarons au nom de la loi que le dit Joseph
François Lagouard est le dit Marie Joseph
sont unis par le Mariage, Requiérons l'écrit
en présence de Guillaume Guttier âgé de soixante
sept ans, de Guillaume Dien âgé de cinquante
ans, de Joseph Dien âgé de cinquante quatre ans
& d'Alexandre Dien âgé de vingt trois ans, tous
cultivateurs résidants de cette commune, lesquels après
qu'ils leur a été lue lecture ainsi que de tout
les pièces mentionnées ci dessus, ont signé avec nous
non les Parties contractantes pour ne pas en venir
de ce impuise & Requises. Guttier Dien

Pien G. Dien

M. Lagouard